

# Dialogue communautaire à Abomey : sensibilisation sur les droits à la santé et les violences gynécologiques

*Un dialogue communautaire a rassemblé plusieurs acteurs ce samedi 2 novembre 2024 à Vidolé, dans la ville d'Abomey. Organisé par le Journal Santé Environnement en partenariat avec Amnesty International Bénin ce dialogue s'inscrit dans le cadre de la campagne pour le droit à la santé. L'objectif principal était de contribuer à l'amélioration du respect du droit à la santé en sensibilisant les différents acteurs sur les mécanismes de recours en cas de violations.*



Cette rencontre a rassemblé une grande diversité de participants, parmi lesquels des élus locaux, des leaders féminins d'associations, des infirmières, des sages-femmes et des membres des comités de gestion des centres de santé d'Abomey.

A l'entame, Megan Valère SOSSOU a exposé le contexte et les objectifs de la campagne d'Amnesty International, permettant aux participantes de mieux comprendre l'importance de cette

initiative. Une vidéo explicative de vingt minutes a été projetée pour sensibiliser aux violences gynécologiques et obstétricales. Madame Annick NONONHOU, sage-femme, juriste, et présidente du Réseau des Sages-femmes Amis des Patients (RSAP), a approfondi ces questions, abordant les aspects juridiques et les droits des patientes.



Des témoignages et échanges d'expériences ont enrichi les débats, révélant plusieurs défis au respect du droit à la santé, notamment un personnel de santé insuffisant et des équipements inadéquats dans les centres de santé.

La deuxième partie de la session a été dédiée à une présentation sur les droits des patients et les recours possibles en cas de violation, animée par Monsieur Megan Valère SOSSOU. Il a rappelé les droits fondamentaux des patients : bénéficier de soins de qualité, choisir librement leur praticien, être informé sur leur état de santé, et donner un consentement éclairé. Il a également abordé le droit d'introduire une plainte auprès d'un service de médiation en cas de non-respect de ces droits.

### **Échanges interactifs avec un engagement collectif**

Des témoignages d'acteurs de terrain, comme celui de Madame Lucie Edwige BESSE, sage-femme à Zoumou, ont démontré les démarches internes pour traiter les cas de violations du droit

à la santé. William DJISSA, représentant de l'autorité sanitaire, a souligné la nécessité d'une collaboration respectueuse entre agents de santé et usagers pour garantir ces droits.

Les participantes ont posé des questions, partagé leurs expériences et pris l'engagement de promouvoir le respect des droits de santé dans leurs communautés. Ils ont également promis de transmettre les informations acquises pour sensibiliser davantage leurs entourages.

Adèle Zohou, sage-femme au centre de santé de l'arrondissement de Djegbe, a exprimé son ressenti : « *Nous sommes heureuses d'apprendre ces pratiques qui respectent davantage le corps de la femme. Cependant, notre pays n'a pas encore les moyens d'adopter pleinement ces approches.* » A l'en croire, le défi est de taille, il est facile d'entendre ces beaux messages, mais leur application reste difficile, vu le contexte actuel et les défis auxquels nos services de santé font face.

Hortense Atakla, sage-femme à Adjahito, dans le centre-ville d'Abomey, a quant à elle souligné un important besoin : « *Une formation approfondie serait nécessaire pour mettre en œuvre efficacement ces nouvelles pratiques visant à renforcer le respect du droit à la santé de chacun.* »

Assohoto Carole, commerçante à Abomey, a apprécié l'initiative : « Si ces informations sont réellement appliquées, elles permettront de réduire les taux de mortalité dans les maternités. »

Aux termes de cette rencontre, une trentaine de participants à savoir : élus locaux, femmes leaders, infirmières, sages-femmes et membres des comités de gestion ont été mieux informés sur les violences gynécologiques, le droit à la santé et les recours possibles. Ce dialogue communautaire organisé à Abomey, a contribué à la dynamisation de la communication entre les citoyens, les professionnels de santé et les

autorités locales, pour le respect des droits de santé au Bénin.

*Hornella ADOGBO-MEDAGBE*

---

# **Amnesty International Bénin lance une campagne nationale pour le droit à la santé**

*Amnesty International Bénin a lancé ce vendredi 20 septembre 2024, une campagne nationale pour promouvoir le droit à la santé pour tous au Bénin. La cérémonie officielle de lancement s'est tenue à Cotonou, en présence d'acteurs du secteur de la santé, de la société civile, des médias et de nombreux autres acteurs. L'initiative, motivée par les nombreuses plaintes recueillies par l'organisation, vise à sensibiliser la population sur leurs droits en matière de santé et à renforcer les mécanismes de recours en cas de violations.*



*Dieudonné Dagbeto, Directeur Exécutif de Amnesty International Bénin*

Pour Dieudonné Dagbeto, Directeur Exécutif de Amnesty International Bénin, la santé est un bien essentiel à la vie et au bien-être. Un droit fondamental indispensable à l'exercice des autres droits humains. C'est en lançant cette campagne, il espère qu'elle contribuera à assurer une bonne connaissance du droit à la santé au sein des populations et leur donner des informations sur les voies de recours et de dénonciations en cas de manquements. « Notre campagne portera sur la jouissance du droit à santé pour tous y compris les personnes privées de liberté. » a-t-il déclaré.

### **Soutien remarquable de l'Autorité de Régulation du secteur de la Santé**

Représentant, le Président de l'Autorité de Régulation du secteur de la Santé, Habib OUITONA, a exprimé toute la satisfaction de l'ARS de savoir que les engagements pris au cours de l'atelier de mai à Grand-Popo sur la promotion du droit à la santé passe de projet à du concret. Il trouve en

cette initiative un appui précieux à sa mission de veiller à la réalisation du droit à la santé pour tous par l'amélioration continue de l'offre et de la qualité des soins. Tout en félicitant Amnesty International Bénin, il a renouvelé le soutien de l'Autorité de Régulation du secteur de la Santé. C'est une action salvatrice qui a pour effet de faire de chaque usager et de chaque communauté, un véritable acteur de sa santé a-t-il laissé entendre.

Les objectifs et les grands axes de la campagne sur l'éducation aux droits à la santé ont été présentés par Éric-Orion BIAO, Coordonnateur Education aux Droits Humains à Amnesty International Bénin. Une campagne nationale qui sera suivie d'un plaidoyer institutionnel. La campagne vise à sensibiliser non seulement les usagers, mais aussi les professionnels de la santé, afin que les droits des patients soient mieux respectés dans les établissements de soins. Sur une durée de 16 mois, cette campagne permettra dans un premier temps de sensibiliser la population et les professionnels de la santé sur les droits à la santé, puis lutter contre les violences obstétricales et gynécologiques et enfin améliorer les conditions sanitaires en milieu carcéral.





### *Panel d'échange*

La cérémonie de lancement a été suivie d'un panel de discussions sur le thème : « Réalités et défis du droit à la santé au Bénin ». Parmi les intervenants figuraient des experts tels que le Dr Crespin Soglohoun, membre de l'Autorité de Régulation du Secteur de la Santé, Mme Célestine AMETEPE, Secrétaire Générale de la Plateforme Nationale des Usagers du Secteur de la Santé (PNUSS), et le Professeur Emmanuel SAMBIENI, consultant principal de l'étude sur l'accès au droit à la santé en milieu urbain et périurbain.

Pour les différents partenaires de mise en œuvre et les parties prenantes, cette campagne vient à point nommé. Ils ont exprimé leur engagement à s'impliquer dans la campagne pour sensibiliser les populations et les acteurs de la santé à observer les dispositions garantissant le droit de tous à la santé au Bénin.

Rappelons qu'avant de lancer cette campagne, Amnesty International Bénin avait commandité une étude en 2023 pour évaluer l'accès au droit à la santé en milieu urbain et

périurbain. Les résultats de cette étude ont mis en lumière des défaillances notables dans la jouissance de ce droit fondamental, notamment dans les centres de santé. Face à ces constats alarmants, l'organisation entend agir en informant et en mobilisant la population pour défendre ce droit essentiel.

Bien que le Bénin ait adhéré à plusieurs traités et accords garantissant le droit à la santé, sa mise en œuvre effective reste un défi. L'existence de ce droit dans les textes ne suffit pas. Il est impératif que tous les acteurs, y compris les citoyens, se mobilisent pour protéger et promouvoir ce droit.

*Megan Valère SOSSOU*

---

**Recrutement: l'Autorité de  
Régulation du secteur de la  
Santé recherche 13 profils**





L'Autorité de Régulation du secteur de la Santé est l'organe supérieur du secteur de la Santé. Elle a été officiellement installée le 12 septembre 2022 par le Président de la République. En vue de renforcer son Secrétariat Exécutif, elle lance le présent avis public à candidatures pour pourvoir aux postes ci-après :

1. Un (01) Responsable de la Cellule Administrative et Financière(R/CAF) ;
2. Un (01) Spécialiste en Économie et Statistique de la Santé ;
3. Un (01) Médecin Spécialiste en Santé Publique ;
4. Un (01) Spécialiste en Démarche Qualité et Gestion Documentaire ;
5. Un (01) Juriste, Expert en Droit de la Santé ;
6. Un (01) Spécialiste en Informatique ;

7. Un (01) Spécialiste en Gestion des Ressources Humaines ;
8. Un (e) (01) Secrétaire Particulier (ère) ;
9. Un (e) (01) Chef(fe) du Secrétariat Administratif ;
10. Un (01) Agent Comptable ;
11. Un (01) Chargé du Matériel, de la Logistique et de la Maintenance ;
12. Un (01) Agent de liaison ;
13. Un (01) conducteur de véhicule administratif

N.B. : Le masculin utilisé dans les intitulés ci-dessus est générique et ne signifie pas que les personnes du genre féminin sont exclues.

Ci-dessous la fiche descriptive des différents postes à pourvoir.

Peuvent faire acte de candidature les personnes remplissant les conditions suivantes :

- être de nationalité béninoise ;
- être fonctionnaire de l'Etat (FE) ou Agent contractuel de droit public (ACDP) ;
- être à plus de cinq ans de la retraite ;
- être de bonne moralité ;
- avoir une bonne connaissance du secteur de la santé ;
- avoir un casier judiciaire vierge ;
- ne pas avoir fait l'objet d'une sanction disciplinaire ou pénale ;
- jouir de ses droits civiques.

Consultez [le document d'appel à candidature ici](#)

---

# **Bénin : l'Autorité de Régulation du secteur de la Santé dévoile les nids d'opportunités aux nouveaux médecins**

*L'Autorité de Régulation du secteur de la Santé au Bénin (ARS) a organisé au profit des nouveaux médecins et pharmaciens, une table ronde sur le thème : »Qui est l'avenir du secteur de la santé du Bénin ». Tenue le mardi 14 février 2023 au Palais des Congrès de Cotonou, ladite séance a permis d'éclairer ces nouveaux Docteurs sur la panoplie d'opportunités qui s'offre à eux dans le secteur de la santé. Les échanges ont été conduits par un panel de cinq membres, dont le ministre de la Santé le professeur Benjamin HOUNKPATIN.*



©Présidence du BÉNIN

Le  
Pr  
és  
id  
en  
t  
de  
l'  
AR  
S,  
Dr  
Lu  
ci  
en  
DO  
SS  
OU  
-  
GB  
ET  
E  
a  
ra  
pp  
el  
é  
à  
l'  
oc  
ca  
si  
on  
,  
la  
mi  
ss  
io

n  
de  
la  
st  
ru  
ct  
ur  
e  
qu  
i  
es  
t  
de  
tr  
av  
ai  
ll  
er  
po  
ur  
l'  
am  
él  
io  
ra  
ti  
on  
du  
co  
nt  
en  
u  
de  
l'  
of  
fr  
e



du  
se  
rv  
ic  
e  
de  
sa  
nt  
é  
;  
l'  
am  
él  
io  
ra  
ti  
on  
de  
la  
qu  
al  
it  
é  
de  
l'  
of  
fr  
e,  
l'  
am  
él  
io  
ra  
ti  
on  
de  
la

sé  
cu  
ri  
té  
de  
to  
us  
le  
s  
so  
in  
s  
da  
ns  
to  
us  
le  
s  
ét  
ab  
li  
ss  
em  
en  
ts  
pu  
bl  
ic  
s  
et  
pr  
iv  
és  
.  
Il  
a  
en

su  
it  
e  
év  
oq  
ué  
le  
s  
ré  
fo  
rm  
es  
en  
ga  
gé  
es  
pa  
r  
le  
go  
uv  
er  
ne  
me  
nt  
du  
Pr  
és  
id  
en  
t  
Pa  
tr  
ic  
e  
TA  
LO

N  
po  
ur  
un  
se  
ct  
eu  
r  
de  
la  
sa  
nt  
é  
pe  
rf  
or  
ma  
nt  
.  
Ce  
s  
ré  
fo  
rm  
es  
au  
x  
di  
re  
s  
du  
Dr  
Lu  
ci  
en  
DO  
SS

OU  
-  
GB  
ET  
E  
re  
po  
se  
nt  
su  
r  
tr  
oi  
s  
pi  
li  
er  
s  
à  
sa  
vo  
ir  
le  
vo  
le  
t  
in  
st  
it  
ut  
io  
nn  
el  
,  
le  
vo  
le



t  
or  
ga  
ni  
sa  
ti  
on  
ne  
l  
et  
le  
vo  
le  
t  
fo  
nc  
ti  
on  
ne  
l.

Nombreuses sont les opportunités que le Gouvernement du Bénin offre aux médecins et aux pharmaciens rassure le ministre de la Santé, professeur Benjamin HOUNKPATIN. Ces opportunités passent d'abord par la prise de trois lois qui servent de tremplin aux Docteurs pour leur permettre d'avancer. Il s'agit premièrement de la loi portant protection de la santé des personnes en République du Bénin ; de la loi qui régleme l'activité pharmaceutique au Bénin. Dans ce cadre, le gouvernement a créé l'agence béninoise de régularisation pharmaceutique qui est une agence qui a besoin des ressources humaines telles que les pharmaciens inspecteurs : « Vraiment, le secteur est ouvert pour vous. Vous avez beaucoup d'opportunités. Grâce à la loi sur l'exercice en Clientèle privée, nous avons garanti la liberté d'investissement », a-t-il déclaré.

Sur le plan des ressources humaines, le ministre de la Santé a rappelé le plan quinquennal élaboré et qui est en train d'être mis en œuvre de façon méthodique pour le bonheur des Docteurs. Le professeur Benjamin HOUNKPATIN évoque le choix du gouvernement d'ouvrir le chemin vers la spécialisation à travers le projet LLF. Il n'a pas manqué de revenir sur les salaires qui sont considérables, mais il rassure que le Gouvernement travaille à les relever davantage pour le bien-être de tous les acteurs.

La séance a été très enrichissante et a permis aux nouveaux Docteurs de mieux cerner leur place dans le secteur de la santé ainsi que les nombreuses opportunités offertes par le Gouvernement.